Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260609-2026_61-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-61 du 09.06.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 02 juin 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur Joël GAUTIER, Madame MICHALAK Rachel, Madame Christine ROBERT, Madame Clarisse CHEVRAY, Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Steven PEURON, Madame Solène LE MOUEL, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Madame Sylvie DELPLANQUE et Monsieur Gilbert LE LAMER

Absences excusées :

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Aurélien AUDIC secrétaire de séance

DEVIS A VALIDER- CAUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune poursuit plusieurs projets structurants de revitalisation de son centre-bourg, notamment sur les secteurs de Porh Glas et de la Forge, ainsi que la réflexion engagée sur les espaces publics du bourg.

Afin d'accompagner la commune dans la poursuite de ces opérations, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Morbihan a été contacté et propose une mission d'accompagnement portant notamment sur :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260609-2026_61-DE

- La capitalisation des réalisations engagées sur le secteur de Porh Glas au regard des préconisations formulées lors des études précédentes ;
- L'accompagnement méthodologique relatif aux procédures foncières nécessaires à la mutation de certaines propriétés ;
- L'analyse des propositions des différents opérateurs susceptibles d'intervenir sur le secteur de la Forge, notamment sous les aspects architecturaux, urbains, paysagers, financiers et de gestion ;
- L'accompagnement à la définition de la programmation des futurs espaces et activités ;
- Un appui à la réflexion sur le schéma directeur des espaces publics du centre-bourg.

Monsieur le Maire précise que cette mission est estimée à dix jours d'intervention répartis sur une période d'environ six mois.

Conformément aux modalités financières arrêtées par le CAUE du Morbihan, la participation financière de la commune pour cette mission s'élève à un montant forfaitaire de 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la proposition d'intervention du CAUE du Morbihan ;
Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un accompagnement spécialisé dans la conduite de ses projets d'aménagement et de revitalisation du centre-bourg ;

Le Conseil municipal, après en avoir à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mission d'accompagnement proposée par le CAUE du Morbihan ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette mission ;
- **ACCEPTE** le versement de la participation forfaitaire de 500 € au CAUE du Morbihan conformément aux modalités prévues ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 09 juin 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260609-2026_61-DE

Le secrétaire de séance,

Aurélien AUDIC

Le Maire

Jean Charles LOHÉ

Affiché en Mairie le 11 juin 2026
Transmis en Préfecture le 11 juin 2026